



**EPREUVE ECRITE POUR LE RECRUTEMENT
D'UN TECHNICIEN SPECIALISE EN TOPOGRAPHIE**

12 Décembre 2018

Durée : 2 heures

B – Sujet (12 points)

Traiter au choix l'un des deux sujets suivants :

1. Le Topographe a une action horizontale, il intervient dans tous les projets à référence spatiale. Dans ce sens, Préciser l'intervention du technicien topographe pour mener à bien les études d'aménagement et leur projection sur la réalité.
2. Le foncier constitue la matière première de tout projet d'aménagement Citer et définir le régime foncier et les statuts fonciers au Maroc en indiquant les avantages et les inconvénients de tout type de foncier dans le secteur d'urbanisme ?

A – Questions (8 points)

1. Citer et définir les différentes techniques utilisées par le géomètre topographe pour déterminer la position d'un point de la surface terrestre. (1 point)
2. Décrire l'infrastructure géodésique du Maroc. (1 point)
3. Décrire la projection cartographique adoptée au Maroc. (0.5 point)
4. Citer et définir les procédés topographiques permettant le calcul de la position planimétrique et altimétrique d'un point de la surface terrestre. (2 points)
5. Décrire le principe de la technique de la photogrammétrie et les étapes de la réalisation d'un projet de photogrammétrie ? (1.5 point)
6. Citer et définir Les travaux cadastraux ? (1 point)
7. Définir le SIG tout en indiquant son utilité ? (1 point)

فائدة

Bon courage